

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 020044 – ASA 17/004/02EXTRA 05/02

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

PEINE DE MORT / CRAINTES D'EXÉCUTION IMMINENTE

CHINE

Lee (h), ressortissant sud-coréen, 55 ans

Londres, le 17 janvier 2002

Le 15 janvier, un ressortissant sud-coréen, connu uniquement sous le nom de Lee, aurait été condamné à mort après avoir été déclaré coupable de trafic et de fabrication de stupéfiants par un tribunal de la ville de Qitaihe, dans la province du Heilongjiang. Celle-ci se trouve dans le nord-est de la Chine, à proximité de la frontière avec la Russie et non loin de la Corée du Nord.

Lee doit apparemment interjeter appel de sa peine. Toutefois, en Chine, il est rarement fait droit à un appel et les exécutions peuvent avoir lieu quelques heures à peine après le rejet du recours.

Arrêté en mars 2001, Lee a été inculpé en novembre 2001 de fabrication de méthamphétamines, drogue également connue sous le nom d'« *ice* ». Au terme de son procès, qui a débuté le 5 janvier, Lee a été déclaré coupable d'avoir produit plus de 8 kilos de méthamphétamine purifiée et plus de 700 kilos de drogues semi-purifiées. Un autre ressortissant sud-coréen, connu sous le nom de Kim, a été jugé en même temps que lui et aurait été condamné à une peine de dix ans d'emprisonnement pour son implication dans cette affaire.

La province de Heilongjiang a exécuté un autre ressortissant sud-coréen reconnu coupable de trafic de stupéfiants en septembre 2001. Cet homme, connu sous le nom de Shin et âgé de quarante et un ans, était le premier Sud-Coréen à subir ce sort en Chine. Bien que la Corée du Sud n'ait pas aboli la peine de mort, elle n'a procédé à aucune exécution depuis 1998.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Un grand nombre d'infractions sont toujours passibles de la peine de mort en Chine, dont des infractions non violentes ou à caractère économique. Nombre de condamnations et d'exécutions sont liées à des infractions à la législation sur les stupéfiants. Chaque année, le 26 juin ou aux environs de cette date, décrétée par les Nations unies Journée internationale contre l'abus et le trafic illicite des drogues, les autorités chinoises ôtent la vie à des centaines de personnes reconnues coupables d'infractions à la législation sur les stupéfiants. Les condamnés à mort sont tués par balle ou exécutés par injection létale. La peine capitale est appliquée très fréquemment et de manière arbitraire, souvent à la suite de pressions politiques, notamment pendant les campagnes périodiques de lutte contre la criminalité menées sous le slogan « *Frapper fort* », au cours desquelles des accusés peuvent se voir condamner à mort pour des infractions punies en temps normal de peines d'emprisonnement.

Une campagne nationale de lutte contre la criminalité est actuellement menée sous le slogan « *Frapper fort* ». Initialement destinée à combattre la criminalité violente organisée, elle a été étendue à un large éventail d'infractions. Amnesty International craint que cette campagne, dont le mot d'ordre est le suivant : « *arrestation rapide, procès rapide et résultats rapides* », n'influe sur le déroulement et l'issue des procédures pénales. Au cours des mois d'avril, mai et juin 2001, Amnesty International a recensé au moins 2 960 condamnations à mort et 1 781 exécutions en Chine. Pour être fragmentaires, ces statistiques n'en révèlent pas moins que la Chine a exécuté à elle seule davantage de condamnés en l'espace de trois mois que l'ensemble des autres pays du monde au cours des trois dernières années.

Malgré toutes les condamnations prononcées pour infraction à la législation sur les stupéfiants en Chine, les informations recueillies par Amnesty International indiquent que les ravages de la drogue ne cessent de s'étendre dans ce pays.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais, en chinois ou dans votre propre langue) :

– exhorte les autorités chinoises à commuer la sentence capitale prononcée contre le ressortissant sud-coréen connu sous le nom de Lee dans la ville de Qitaihe, dans la province de Heilongjiang ;

– dites-vous vivement préoccupé par le fait que les autorités chinoises appliquent la peine capitale de manière généralisée et arbitraire, et que ce châtiment est de plus en plus souvent utilisé pour sanctionner des infractions à caractère économique et des infractions non violentes ; appelez les autorités à commuer immédiatement toute condamnation à mort prononcée dans le cadre de la campagne de lutte contre la criminalité menée sous le slogan « *Frapper fort* » ;

– reconnaissez que les États ont le droit de traduire en justice les auteurs présumés d'infractions, mais dites-vous opposé en toutes circonstances à la peine capitale, qui constitue le châtement le plus cruel et inhumain qui soit, ainsi qu'une violation du droit à la vie consacré par la Déclaration universelle des droits de l'homme ;

– soulignez qu'il n'a jamais été démontré que la peine de mort ait un effet plus dissuasif que les autres peines, et que ce châtement a un effet déshumanisant sur toutes les personnes impliquées dans son application.

APPELS À :

Premier ministre de la République populaire de Chine :

Zhu Rongji Zongli

Guowuyuan

9 Xihuangchenggenbeijie

Beijingshi 100032

République populaire de Chine

Télex : 210070 FMPC CN ou 22478 MFERT CN

Télégrammes : Premier Zhu Rongji, Beijing, Chine

Fax : + 8610 6 520 6722 (via le ministère de la Justice) ou

+ 8610 6 529 2345 (via le ministère des Communications)

Formule d'appel : *Your Excellency*, / Monsieur le Premier ministre,

Président de la Cour populaire suprême de la République populaire de Chine :

Xiao Yang Yuanzhang

Zuigao Renmin Fayuan

27 Dongjiao Min Xiang

Beijingshi 100726

République populaire de Chine

Télégrammes : President, Supreme People's Court, Beijing, Chine

Fax : + 8610 6 512 5012

Formule d'appel : *Dear President*, / Monsieur le Président,

Gouverneur par intérim de la province du Heilongjiang:

SONG Fatang Daishengzhang

Heilongjiangsheng Renmin Zhengfu

202 Zhongshanlu

Haerbinshi 150001

Heilongjiangsheng

République populaire de Chine

Télégrammes : Acting Governor of the Provincial People's Government, Haerbin, Heilongjiang Province, Chine

Formule d'appel : *Dear Governor*, / Monsieur le Gouverneur,

COPIES À :

Agence de presse Xinhua (Chine nouvelle) :

Xinhua News Agency

Courriers électroniques : english-mail@xinhuanet.com

Quotidien :

China Daily

Courriers électroniques : www@chinadaily.com.cn

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Chine dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 16 FÉVRIER 2002, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

La version originale a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI - Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents. Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org